

Berne, 29 avril 2020

Communiqué de presse

Contrat-cadre entre Google et educa.ch

Google Ireland Limited et educa.ch ont négocié un contrat-cadre pour l'acquisition de licences pour les écoles en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. L'utilisation conforme à la loi et les conditions économiques d'achat de l'ensemble des services « G Suite Enterprise for Education » ont été réglementées. Google accorde un rabais jusqu'à la fin juillet 2020. Les conditions économiques convenues dans le contrat-cadre s'appliquent pour les contrats conclus à partir d'août 2020. Ces conditions sont légèrement meilleures que celles du marché.

Le contrat-cadre avec Google règle les conditions contractuelles pour l'acquisition et l'utilisation de « G Suite Enterprise for Education », un ensemble de services de Google pour l'utilisation dans le contexte éducatif. Il fixe les conditions juridiques et économiques dont bénéficient les établissements éducatifs autorisés à participer, quelle que soit leur taille.

Utilisation conforme à la loi garantie uniquement avec « G Suite Enterprise for Education »

Google propose aux institutions éducatives G Suite en deux versions. L'ensemble de base est gratuit et ne peut être utilisé que sous toutes réserves du point de vue de la conformité juridique. Le contrat-cadre négocié s'applique donc exclusivement à la version Enterprise, qui est payante. Les aspects centraux sont les suivants :

- Le droit suisse est applicable, avec juridiction à Berne, entre les institutions éducatives signataires et Google Ireland.
- En plus de diverses fonctions liées à la sécurité, le contrat-cadre garantit que l'emplacement de stockage des données peut être choisi au sein de l'Union européenne avec le produit « G Suite Enterprise for Education ».
- Par rapport au contrat standard, les limitations de responsabilité du prestataire ont été considérablement améliorées en faveur des écoles.
- Les services de « G Suite Enterprise for Education » sont sans publicité. Les données personnelles des apprenants, du corps enseignant et de tous les autres utilisateurs ne sont pas utilisées pour créer des profils publicitaires pour des annonces ciblées.
- La version Enterprise peut être achetée auprès des partenaires de Google en Suisse. Les écoles ont ainsi accès à des conseils et à un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre des services.

Aspects relatifs à la protection des données – Collaboration avec privatim

Lors des négociations avec Google, l'accent a été principalement mis sur les aspects liés à la protection des données. Dans ce domaine, educa.ch travaille en étroite collaboration avec la Conférence des Préposé(e)s suisses à la protection des données privatim et examine le contenu pertinent du contrat par rapport aux exigences de la législation applicable aux écoles. Il convient de souligner les recommandations suivantes du point de vue de la protection des données :

- privatim a également examiné la situation de la protection des données dans les négociations contractuelles avec Google. Elle est arrivée à la conclusion que « G Suite Enterprise for Education » peut être utilisée dans les écoles conformément à la protection des données si les recommandations correspondantes sont suivies. Les recommandations relatives aux mesures organisationnelles et techniques de mise en place sont publiées par le préposé à la protection des données du canton de Zurich dans le « Guide G Suite Enterprise for Education ».
- La législation suisse ne précise pas d'âge minimum concret, mais stipule qu'une utilisation est autorisée sans consentement parental une fois que la capacité de discernement a été atteinte conformément à l'article 16 du CC ([Code civil suisse](#)). Dans le contrat-cadre, cette disposition a été adaptée. Les parents doivent être informés de l'utilisation du produit, surtout s'il s'agit d'enfants qui n'ont pas encore atteint la capacité de discernement.

- En outre, les données personnelles particulièrement sensibles doivent être cryptées avant d'être stockées dans le cloud. Les données soumises au secret professionnel ne peuvent être traitées que si des clés gérées par l'école sont utilisées. De plus, l'accès à la gestion des clés doit être sécurisé par des autorisations d'accès (Access Transparency).
- La vérification par privatim de la conformité des services en ligne avec les règles de protection des données soulage certes les cantons, mais ne dispense pas les institutions éducatives de leur responsabilité d'établir des directives concernant la classification des données et leur enregistrement dans le cloud.

Planifier des stratégies à long terme pour le cloud scolaire

L'accord garantit que les institutions éducatives obtiennent une garantie de prix pendant la durée du contrat (01.04.2020–30.03.2023).

Google poursuit un modèle commercial dans lequel les apprenants utilisent les services sans frais de licence conformément au présent accord. Il n'est toutefois pas garanti, que les licences resteront gratuites au-delà de la durée du présent contrat-cadre. Une réorientation de l'offre de Google pourrait mener à des coûts supplémentaires à l'avenir.

educa.ch recommande généralement d'établir une stratégie de sortie pour les services en ligne sélectionnés avant que la décision d'achat ne soit prise.

Informations complémentaires

- Contrat-cadre Google : <https://www.educa.ch/fr/contrats-cadre/contrats/google>
- Google, Éducation: edu.google.com

Contact

Simon Graber, simon.graber@educa.ch, +41 31 300 55 30

Navigateur – Aide à l'orientation pour l'enseignement

Le « Navigateur » présente les fonctions et l'étendue d'applications disponibles actuellement sur le marché. Il propose une vue d'ensemble des outils numériques de communication et de collaboration utilisés dans le domaine de l'éducation en Suisse. Il aide ainsi les responsables dans les écoles et les administrations à rechercher et sélectionner les produits souhaités : navi.educa.ch.

educa.ch – Agence spécialisée TIC et éducation

educa.ch, en tant qu'agence spécialisée de la Confédération et des cantons, veille au développement de la qualité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'école obligatoire et au secondaire II. Elle fournit des prestations qui ont pour but de :

- assurer l'accès aux moyens d'enseignement numériques et aux services en ligne
- garantir aux écoles le respect de leurs intérêts vis-à-vis des fournisseurs privés en négociant des contrats-cadre leur assurant des conditions sûres et équitables
- apporter l'expertise requise pour analyser les questions techniques, juridiques et éthiques liées à la numérisation dans l'éducation et de fournir des bases décisionnelles aux responsables du système éducatif
- renforcer le dialogue et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux